

# Les structures de l'économie sociale et solidaire & la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Conventionner  
avec  
Eco-mobilier

écomobilier

## Qui est Eco-mobilier ?

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat. Eco-mobilier a pour vocation de **collecter et valoriser le mobilier usagé** en lui offrant une 2<sup>ème</sup> vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

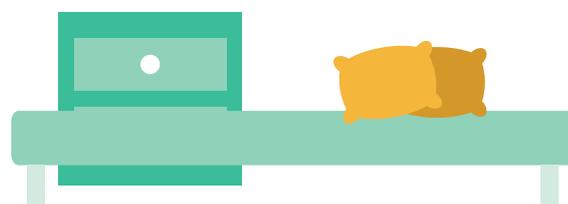
Eco-mobilier encourage toutes les démarches innovantes visant à faire du mobilier usagé des ressources pour demain, soutient et accompagne les démarches d'éco-conception des entreprises de l'ameublement, et œuvre pour le réemploi et la réutilisation des meubles usagés avec les acteurs solidaires.

Afin de favoriser le réemploi des meubles usagés en bon état et de contribuer ainsi à la boucle vertueuse de l'économie circulaire, **Eco-mobilier est aujourd'hui partenaire de près de 420 associations et entreprises d'insertion** engagées pour le réemploi et la réutilisation sur le territoire.

Fin 2018, Eco-mobilier a lancé son premier appel à projets à destination des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour soutenir et accompagner sur l'ensemble du territoire des solutions innovantes pour le réemploi et la réutilisation des meubles usagés. 10 projets ont été retenus sur l'ensemble du territoire.



Pour en savoir plus : <https://www.eco-mobilier.fr/10-projets-pour-soutenir-et-encourager-le-reemploi-et-la-reutilisation-dans-toute-la-france/>



## Périmètre d'agrément de l'éco-organisme

Depuis 2013, Eco-mobilier – dont la source de revenu principale est l'éco-participation ajoutée aux prix des meubles neufs – organise la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des meubles et matelas usagés en partenariat avec les collectivités territoriales, les structures de l'ESS, les professionnels de l'ameublement et les opérateurs du traitement des déchets.

Le périmètre d'Eco-mobilier s'est étendu depuis 2018 aux couettes et oreillers usagés et s'étendra à l'ensemble des objets, éléments d'ameublement et d'agencement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



## Origine des flux de DEA pris en charge par Eco-mobilier

Eco-mobilier prend en charge l'ensemble des flux de DEA quelle que soit leur origine.



## Catégories de DEA concernées

Tous les éléments d'ameublement relevant de l'une des 11 catégories suivantes sont concernés :



Salon/salle à manger



Appoint



Chambre



Matelas et autre literie



Bureau



Cuisine



Salle de bain



Jardin



Siège



Technique



Couettes et oreillers

## Objectifs réglementaires



Eco-mobilier doit atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics, à savoir 90 % de valorisation et 50 % de recyclage. Eco-mobilier va encore plus loin et vise désormais le ZÉRO déchet pour le mobilier à horizon 2023.



# Devenir partenaire d'Eco-mobilier

## Les modalités de conventionnement

Contactez le 0811 69 68 70 (service 0,05€/appel + prix appel) pour obtenir un accès sur l' **Extranet Eco-mobilier**.

**Rendez-vous** dans votre **Extranet Eco-mobilier** pour prendre connaissance et signer électroniquement la convention. Il n'existe pas d'envoi papier de la convention.

Cette convention précise :

- ◆ les modalités de traçabilité ;
- ◆ les modalités de mise à disposition du gisement ;
- ◆ le dispositif d'enlèvement des DEA ;
- ◆ les modalités des soutiens.



## La déclaration Eco-mobilier et la traçabilité du dispositif

La déclaration s'effectue au début de chaque trimestre afin de déclarer le trimestre précédent directement sur l'**Extranet Eco-mobilier**.



*Attention, les tonnages présents dans la benne mise à disposition par Eco-mobilier ne doivent pas être déclarés*

Des contrôles, audits peuvent être effectués par un prestataire retenu par Eco-mobilier.



# Les soutiens aux structures de l'ESS



## Soutiens techniques/opérationnels

Eco-mobilier met à disposition **une benne dédiée au mobilier sur les sites des structures de l'ESS**, benne dont la collecte est prise en charge par les prestataires d'Eco-mobilier (vérifier les conditions logistiques préalables avec Eco-mobilier).



## Soutiens financiers à la collecte des DEA et au réemploi/réutilisation

### Conditions d'éligibilité

Les structures de l'ESS doivent déclarer à Eco-mobilier les tonnes de mobilier collectées ainsi que les tonnes réemployées et réutilisées.

Un **Extranet Eco-mobilier** est mis à disposition pour faciliter les déclarations et simplifier les calculs.



*Attention, les tonnages présents dans la benne mise à disposition par Eco-mobilier ne doivent pas être déclarés*

Eco-mobilier mandate des tiers pour vérifier la véracité des déclarations transmises par la structure et servant au calcul des soutiens.

## Barème des soutiens financiers

Type de soutien	Montant du soutien	Conditions d'éligibilité	Modalités de contrôle
Tonnages réemployés ou préparés pour être réutilisés	<b>20 €</b> pour toute tonne réemployée ou réutilisée (hors contrats de prestation)	<b>Mise en place de la traçabilité</b> et saisie des tonnages dans l' <b>Extranet Eco-mobilier</b> par les structures chaque trimestre	Contrôle des outils de traçabilité et documents comptables attestant des opérations exactes et justificatifs de vente
Tonnages de DEA collectés dans la benne Eco-mobilier	<b>65 €</b> par tonne éligible plafonnés à 50 % des tonnes entrantes	Benne de DEA prise en charge par les prestataires d'Eco-mobilier	Rapprochement dans l' <b>Extranet d'Eco-mobilier</b> avec les tonnages réutilisés/réemployés

# Bonnes pratiques et consignes de tri



## Que mettre dans la benne Eco-mobilier ?

- ◆ Les meubles, matelas, couettes et oreillers trop usés pour être réparés et revendus par les structures de l'ESS
- ◆ Tous les meubles sont acceptés dans la benne mobilier, quels que soient leur type de matériaux, l'état des meubles, entiers ou démontés.

 Retrouver les consignes de tri sur [www.eco-mobilier.fr/Ressources](http://www.eco-mobilier.fr/Ressources)

## Comment gérer la benne ?

- ◆ Mettre en place une **signalétique adaptée**



Retrouver la signalétique sur [www.eco-mobilier.fr/Ressources](http://www.eco-mobilier.fr/Ressources)

- ◆ Déclencher les demandes **d'enlèvement** en fonction du remplissage de la benne

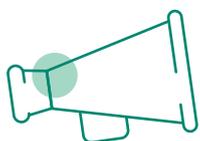


*Attention : les demandes d'enlèvement doivent être effectuées sur l'**Extranet Eco-mobilier** avant midi pour le lendemain*



Retrouver les modalités pratiques sur l'**Extranet Eco-mobilier**

## Un appui à la sensibilisation et à la communication



### Comment valoriser l'activité de la structure et le partenariat avec Eco-mobilier ?

Eco-mobilier met **gratuitement à disposition en téléchargement des supports et outils de communication** permettant d'assurer la promotion du réemploi et de la réutilisation auprès du grand public et autres partenaires.

 Retrouver l'ensemble des supports et outils de communication sur [www.eco-mobilier.fr/Ressources](http://www.eco-mobilier.fr/Ressources)



# Des engagements auprès de l'ESS pour le développement et l'innovation de la filière



Eco-mobilier soutient des actions en faveur de la prévention des déchets et de la préparation à la réutilisation, dans le cadre d'appels à projets, en consacrant un budget annuel global dédié, pour les structures de l'ESS sous convention.

Pour développer le réemploi et la réutilisation, Eco-mobilier développe, entres autres :

## ◆ Les sources d'approvisionnement auprès des distributeurs et des collectivités territoriales afin de **faciliter l'accès à un gisement de qualité**

Des collectes ponctuelles ou permanentes, issues de la reprise client, de fins de stocks ou des invendus sont organisées auprès de détenteurs professionnels.



Pour en savoir plus : <https://www.eco-mobilier.fr/developpement-de-partenariats-entre-les-industriels-et-les-structures-de-less-lexemple-de-demeyere-group/>

## ◆ Des **réunions d'échanges** pour encourager les démarches innovantes

**Des matinées « Ecomobilisons-nous autour du réemploi » sont organisées** en régions avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème (entreprises de l'ameublement, collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire...) afin de favoriser le réemploi des meubles usagés et la boucle vertueuse de l'économie circulaire. Au programme : des échanges, des pistes de réflexion, partages d'expériences et visites de structures (enseignes, déchèteries, centres de tri, structures de l'économie sociale et solidaire). Elles sont organisées partout en France afin de mobiliser localement les différents acteurs, partenaires et porteurs de projets.



Pour en savoir plus : <https://www.eco-mobilier.fr/des-matinee-dediees-au-reemploi-des-meubles-usages/>

## ◆ La **visibilité des structures** sur le web

Tous les sites de l'ESS sous convention avec Eco-mobilier sont **référéncés sur une carte interactive** accessible depuis eco-mobilier.fr qui permet à tous de géolocaliser les points de collecte les plus proches pour donner son mobilier usagé.



Pour en savoir plus : [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)

## ◆ Les compétences et l'**employabilité**

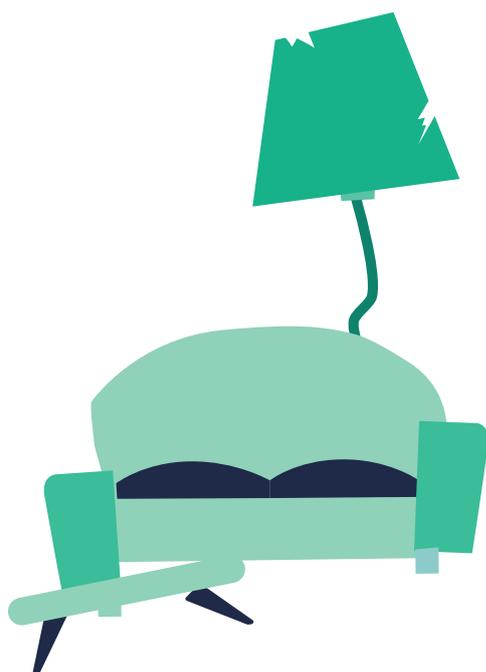
Créé en 2016, le **CQP** (Certificat de Qualification Professionnelle) « Intervenant en revalorisation de mobilier et d'agencement » permet aux salarié.e.s en insertion et compagnons de **développer leurs compétences** en accédant à un certificat de qualification professionnelle reconnu par la branche professionnelle de l'ameublement. Cette qualification a pour vocation de réduire les déchets en redonnant vie aux meubles usagés en les relookant, en les upcyclant ou encore en les customisant.



Pour en savoir plus : <https://www.eco-mobilier.fr/une-formation-innovante-et-qualifiante-au-reemploi-du-matériau-bois/>



En partenariat avec  
**écomobilier**



**Date de réalisation** : novembre 2019  
**Réalisation** : Aurore Médiéu, Responsable Transition écologique & économie circulaire, ESS France  
**Graphisme** : Claire Pesqueux

## Contact



support\_reemploi\_reutilisation  
@eco-mobilier.fr



0 811 69 68 70

(service 0,05 €/appel + prix appel)



[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)



## Documents de référence

Présentation des principales nouveautés de la convention type de soutien aux structures de l'ESS